

**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000927

Séance du jeudi 19 novembre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO **Avanne Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD (représenté par Thierry GUILLOT) **Besançon :** Hayatte AKODAD (à partir du rapport 1.1.1), Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (jusqu'au rapport 5.3), Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au rapport 5.3), Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (à partir du rapport 1.1.1), Martine JEANNIN (jusqu'au rapport 5.3), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT (à partir du rapport 1.1.1), Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRE, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 5.1) **Becure :** Philippe CHANEY (représenté par Frédéric PROST), Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Brailans :** Alain BLESSEMALLE **Busy :** Philippe SIMONIN **Chaleze :** Christophe CURTY **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagny :** Claude VOIDEY **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH **Chatillon le Duc :** Denis GALLET **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 5.1) **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST (à partir du rapport 1.1.1) **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes :** Jean SIMONDON (à partir du rapport 1.1.1) **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle :** Daniel HUOT (jusqu'au rapport 5.3), Didier MARQUER **Marchaux :** Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 1.1.1) **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS **Miserey Salines :** Marcel FELT (jusqu'au rapport 5.3), Denis JOLY **Montfaucon :** Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 5.1) **Morre :** Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 5.1) **Pelousey :** Catherine BARTHELET (jusqu'au rapport 5.1), Claude OYTANA **Pirey :** Jacques COINTET (jusqu'au rapport 5.1), Robert STEPOURJINE **Pouilley les Vignes :** Jean-Michel FAIVRE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche lez Beauvillé :** Stéphane COURBET (représenté par Agnès BEDEAUX), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle :** Claude SIMONIN **Saône :** Maryse BILLOT, Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre les Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOLLLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise :** Jean-Michel MAY **Vaire le Petit :** Michèle DE WILDE **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN) **Vorges les Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS **Besançon :** Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Yves-Michel DAHOUL, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Valérie HINCCELIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Marie-Noëlle SCHOELLER, Sylvie WANLIN **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Chalezeule :** Raymond REYLE **Champoux :** Thierry CHATOT **Chatillon le Duc :** Philippe GUILLAUME **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU **Morre :** Gérard VALLET **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILLIERE **Torpes :** Bernard LAURENT **Vaire Arcier :** Patrick RACINE.

Secrétaire de séance : Brigitte ANDREOSSO

Procurations de vote :

Mandants : C. BARTHELET (à partir du rapport 5.2), N. BODIN, P. BONNET, F. BRANGET, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCCELIN, S. JEANNIN, M. JEANNIN (à partir du rapport 5.4), M. LOYAT, M.N. SCHOELLER, S. WANLIN, N. WEINMAN (à partir du rapport 5.2), B. ASTRIC, R. REYLE, C. LINDECKER, M. COTTINY, P. DUCHEZEAU, G. VALLET, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET,

Mandataires : C. OYTANA (à partir du rapport 5.2), F. GERDIL-DJAOUAI, E. SASSARD, J. ROSSELOT, J.F. GIRARD, B. RONZI, J.J. DEMONET, C. THIEBAUT, D. POISSENOT, M. OMOURI (à partir du rapport 5.4), F. ALLEMANN, J.L. FOUSSERET, C. MICHEL, J. MARIOT (à partir du rapport 5.2), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. HUOT, G. BAULIEU, B. CYPRIANI, J.M. CAYUELA, B. BOURDAIS, J.M. FAIVRE,

Objet : Fonds d'aide aux équipements culturels, sportifs et touristiques 2009 : attribution d'une subvention à la Commune d'Avanne-Aveney pour la création d'une base de canoë-kayak

**Fonds d'aide aux équipements culturels, sportifs et touristiques 2009 :
attribution d'une subvention à la Commune d'Avanne-Aveney pour la création
d'une base de canoë-kayak**

Rapporteur : Jean-Yves PRALON, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009-2014	Montant BP 2009 (enveloppe totale) : 60 000 €
Fonds d'aide aux équipements culturels, sportifs et touristiques	Montant de l'opération : 49 000 €

Résumé :

La Commune d'Avanne-Aveney, à laquelle devrait s'associer la commune de Rancenay, sollicite la contribution en investissement du Grand Besançon sur un projet de développement d'une base d'accueil de canoë-kayak à Avanne-Aveney, dans le cadre du fonds d'aide aux équipements culturels et sportifs.

L'activité prendra appui sur un bâtiment d'accueil et un circuit en forme de boucle de 8 km sur la rivière empruntant le Doubs à l'aller (5 km) et le canal au retour (3 km).

Ce projet est construit en partenariat avec le Comité Régional de Canoë-Kayak (CRCK), l'association Sport 25 et le club bisontin du SNB (Sport Nautique Bisontin).

Les activités de randonnées en canoë-kayak qui seront proposées s'adresseront à tous les publics (initiation, sportif, familial, touristique...).

Le fonds d'aide aux équipements de la compétence Culture-Tourisme-Sport est doté en 2009 de 60 000 €. Le solde de ce fonds est actuellement de 50 000 €.

Le projet présenté par la Commune présente un intérêt pour le Grand Besançon en proposant la création d'une activité venant renforcer l'offre touristique le long de la vallée du Doubs, identifiée comme axe structurant pour le développement touristique du territoire et favorisant la réappropriation de la rivière par les habitants. De plus, il reprend le projet de développement d'un « pôle kayak » le long du Doubs sous une forme davantage en cohérence avec les politiques actuelles de l'agglomération (randonnées, développement durable...).

C'est pourquoi, il est proposé de soutenir ce projet et d'attribuer une subvention de 49 000 € à la Commune d'Avanne-Aveney pour la création de cette base d'accueil de canoë-kayak.

I. Contexte

La Commune d'Avanne-Aveney sollicite la contribution de la CAGB sur un projet de développement d'une base d'accueil de canoë-kayak à Avanne-Aveney, dans le cadre du fonds d'aide aux équipements culturels et sportifs.

Pour mémoire, les critères relatifs à ce fonds, qui ont été définis en 2002, sont les suivants :

Critères	Description
Rayonnement	Équipement à vocation au moins intercommunale (ou de secteur) venant améliorer, compléter, structurer l'offre existante en respectant la cohérence de l'offre au niveau du secteur et de l'agglomération
Maîtrise d'ouvrage / financement	Maîtrise d'ouvrage et/ou financement intercommunal au cas/cas
Innovation	Équipement à caractère unique sur le secteur
Accès pour tous	Équipement favorisant l'accès à la culture, au sport pour tous Équipement adapté à la pratique ludique jusqu'à la pratique de compétition et à tout type de public (enfants, p-âgées, p-handicapées...)
Dimension pédagogique	Projet d'équipement devant intégrer la dimension pédagogique, de formation et prendre en compte la proximité des écoles/collèges en termes d'implantation quand cela est possible

Il est à noter que ces critères font l'objet d'une proposition de révision s'appuyant sur le bilan d'utilisation de ce fonds depuis 2002 et sur la volonté de renforcer la cohérence entre ce fonds et la politique du Grand Besançon en matière de culture-tourisme-sport.

En termes de crédits, le fonds d'aide aux équipements de la compétence culture-tourisme-sport est doté en 2009 de 60 000 €. Sur ce montant, une subvention de 10 000 € a été accordée au Centre International de Séjour de Besançon en 2009. Le solde de ce fonds d'aide est donc actuellement de 50 000 €.

II. Présentation du projet de base d'accueil de canoë-kayak à Avanne-Aveney

A/ Un projet de portée intercommunale

Le projet de création d'une base d'accueil et de parcours de randonnée en canoë-kayak est présentée sous maîtrise d'ouvrage de la Commune d'Avanne-Aveney, mais associe également la Commune de Rancenay qui a donné son accord de principe sur le contenu du projet et doit délibérer prochainement sur l'apport d'une petite contribution financière.

Il s'insère dans un site naturel entre Doubs et collines, situé aux portes de Besançon, et qui verra l'activité de randonnée se déployer sur le canal et sur le Doubs, sur le territoire de ces deux communes (Avanne-Aveney et Rancenay).

B/ Une base d'accueil et un parcours

L'activité prendra appui sur un bâtiment existant de 100m² sur 2 niveaux que la commune d'Avanne-Aveney a racheté et qui est localisé entre les deux plans d'eau que constituent le canal et la rivière à proximité du Pont d'Avanne. Ce bâtiment constituera la base d'accueil de l'activité.

Un circuit en forme de boucle sur la rivière empruntant le Doubs sur 5km puis le canal sur 3 km et permettant une pratique du canoë-kayak sera rendu accessible et aménagé.

C/ La gestion et les activités

La gestion et le fonctionnement du bâtiment et des activités seront confiés à des partenaires d'ores et déjà identifiés et associés au montage du projet, à savoir le Comité Régional de Canoë-Kayak et Sports 25 principalement, ainsi que le SNB (Sport Nautique Bisontin) également.

Ces partenaires souhaitent développer des activités pour tout public :

- activité touristique (Sport 25),
- activité éducative (Sport 25 et SNB),
- activités sportives (base de repli pour le club du SNB en cas de fortes eaux),
- activité de formation et d'évaluation des athlètes (CRCK).

A noter également, qu'en matière touristique et éducative, un parcours éco-pagayeur sera proposé. Ce concept développé en Bourgogne propose de découvrir la faune et la flore, le patrimoine, de mieux comprendre le fonctionnement de la rivière et de l'écosystème dans le cadre d'un parcours balisé et d'un audio guide. Cette activité est régie par une charte de bonnes pratiques.

D/ Les investissements

Le montant des investissements envisagés par la Commune se monte à 144 500 € HT et concerne :

- l'aménagement du bâtiment d'accueil (vestiaires, douches, toilettes, bureau) : 84 500 €,
- le système de mise à l'eau des bateaux : 12 000 €,
- les équipements de localisation et de balisage éco-pagayeurs : 24 000 €,
- l'installation de stockage des bateaux : 9 000 €,
- la clôture, signalétique et divers équipements : 10 000 €,
- le parking : 5000 €.

Le montage financier

La Commune apporte un autofinancement de 57 500 € (39,8 %).

Le Grand Besançon est sollicité à hauteur de 49 000 €, soit 34 % du projet. Cette demande de subvention porte sur l'investissement uniquement.

Suite à des contacts avec les financeurs potentiels, la Commune attend des aides de l'Etat (Direction Régionale du Tourisme) : 12 000 € (12,24 %), du Département : 16 000 € (16,32 %) et de la Région Franche-Comté 10 000 € (10,20 %).

III. Commentaires

Ce dossier a reçu un accueil très favorable de la commission 5 car le projet s'inscrit dans les critères actuellement en vigueur du fonds d'aide (projet de portée intercommunale, dimension éducative, accès à tous...), mais il correspond également à la volonté de la commission de s'appuyer notamment en matière touristique sur l'axe de développement touristique vert et bleu de la vallée du Doubs et le développement de l'image « sports de nature ». Il contribue, de plus, à valoriser la voie d'eau et à sa réappropriation par les habitants via une activité douce et propose également une activité innovante avec le concept éco-pagayeur.

Il apparaît enfin tout à fait dans l'esprit des nouveaux critères proposés à l'étude de la commission, à savoir :

- être en cohérence avec les compétences et actions propres du Grand Besançon (tourisme fluvial, sport de nature, collines),
- encourager la création d'activités touristiques / de loisirs le long de la vallée du Doubs.

Pour ces différentes raisons, il est proposé d'accorder une subvention de 49 000 € à la Commune d'Avanne-Aveney dans le cadre du fonds d'aide 2009 aux équipements de la compétence culture-tourisme-sport.

MM. DELMOTTE, GUILLOT et LETHIER ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution de cette subvention.

Pour extrait conforme,

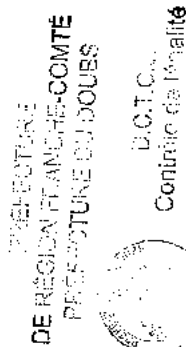
Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0



RECU 24 NOV 2009